

Les échos de BONNE

Bulletin Municipal N° 105

Février 2024

www.mairie-bonne.fr

SOMMAIRE

Edito du Maire	
Agenda	2
Etat-civil	
Délibérations du Conseil municipal	3
Informations utiles	
Vie municipale	4
Dossier	5
Environnement & Solidarité	13
Annemasse-Aglo	
Droit d'expression	15
Vie communale	15
A l'affiche	20

COMMUNE DE
BONNE

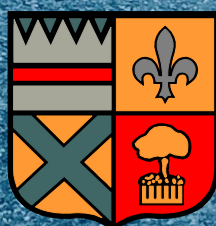


Photo : Haute-Bonne

Edito du Maire



Enfin les planètes semblent s'aligner à merveille pour que 2024 soit l'année du mandat. En effet, tous nos chantiers démarrent en même temps. Celui du parking du cimetière de Loëx est déjà visible actuellement, la rénovation de l'école élémentaire démarrera durant l'été, la voie-verte Bonne-Fillings et la pose des caméras de vidéo-protection à l'automne.

Pour l'école élémentaire, les élus ont été amenés à faire des choix qui ont été débattus en Conseil municipal. Le mode de chauffage était un critère important pour le bon fonctionnement du futur bâtiment. Actuellement, un réseau gaz alimente une chaufferie qui fournit de l'eau chaude à des radiateurs en fonte, anciens, mais de bonne qualité. Dans le cadre de la transition écologique et de l'abandon des énergies fossiles, le choix se restreignait à la géothermie, la pompe à chaleur ou un chauffage bois. Après un débat animé par le bureau d'études, les élus ont opté pour la solution bois-pellets avec possibilité de pose de panneaux photovoltaïques.

Un second point important débattu fut celui du mode de préparation des repas pour la restauration scolaire : livraison en liaison froide ou préparation sur place (avec un maximum de produits locaux) ? Une majorité d'élus s'est prononcée pour la deuxième solution. Enfin, la cour végétalisée devrait permettre de rafraîchir l'air ambiant pour pallier au réchauffement climatique futur.

La commune a définitivement validé l'achat du cabinet médical en conseil municipal pour un montant de 420.000€ par l'intermédiaire de l'EPF74, organisme départemental. Mais tout reste à faire. En effet, la recherche de médecin est devenue aujourd'hui une gageure. La réforme des études de médecine et la création d'un "numerus apertus" à la place du "numerus clausus" n'a rien changé. Actuellement il sort chaque année environ 9.000 médecins. Même si l'on a légèrement augmenté le nombre de places, seuls 18.5% des étudiants parviennent à franchir le cap de la deuxième année et le système laisse de côté de très bons étudiants forcés de partir à l'étranger. Alors même que notre premier ministre déclare "aller chercher des médecins à l'étranger" ! Ce n'est donc pas demain que la tendance va s'inverser ! Mais la demande est énorme et beaucoup de communes sont dans la même situation. Que reste-t-il donc comme possibilité ? Pour exemple, la commune de La-Roche-Sur-Foron vient de salarier quatre médecins (en sachant que le coût moyen est de 120.000 € par an pour un seul poste, cela impactera forcément le budget des communes). Si l'on veut que cela fonctionne, il faudra aussi s'attacher les services d'un assistant médical (nouveau nom de la secrétaire médicale). Bien entendu nous recevrons un paiement de prestations en contrepartie, mais qui le gèrera ? L'ARS pourra certainement nous aider, mais quelle future usine à gaz !

Enfin pour finir, quelques mots sur les vicissitudes rencontrées par la police intercommunale des Voirons. En effet depuis de nombreux mois, celle-ci éprouve de grandes difficultés à assurer un service de qualité par manque de personnel : quatre agents seulement alors que sept seraient nécessaires. De plus, deux départs sont annoncés avant la fin juin : le responsable, qui prend sa retraite et le plus ancien des agents qui souhaite quitter le secteur. Bien entendu les recrutements sont en cours. Mais les policiers recrutés ne restent que quelques mois, en raison du coût de la vie dans la région annemassienne et du fait que le statut de la police municipale n'a pas évolué depuis longtemps. Malgré la création de 200 brigades de gendarmerie, la police municipale se substitue de plus en plus à l'Etat, mais n'en a ni les prérogatives, ni le salaire. Alors dans l'attente de voir ce statut évoluer, les policiers ont manifesté début février dans plusieurs villes pour faire avancer leur cause.

Les "Echos de Bonne" paraît avec un peu de retard, mais je vous souhaite à toutes et à tous, chères bonnoises et chers Bonnois, une excellente année 2024 !

Yves Cheminal

agenda

MARS

- 8 Médiathèque : rencontre lettres-frontière
- 10 CCAS : Théâtre
- 27 Don du sang

MAI

- 5 APE - Bourse aux vélos
- 8 Cérémonie du 8 mai
- 25 Jeux en fête
- 26 Harmonie - Concert de printemps

AVRIL

- 6 APE - Carnaval
Cérémonie des nouveaux arrivants
- 25 Sortie des aînés

JUIN

- 2 APE - Farfouille
- 7 Kermesse de l'école
- 9 Elections Européennes

Plus d'infos sur la page Facebook de la mairie :
www.facebook.com/MairiedeBonne/

Au nom de la municipalité et des Bonnoises et Bonnois, nous remercions Mme Dominique Simkine habitante de Bonne depuis 38 ans, de ramasser quasiment chaque jour les nombreux déchets qu'elle trouve sur son parcours de promenade ou de marche sportive.

En novembre dernier, elle a eu le chagrin de perdre son chien, Fabio. Lorsqu'elle allait le promener, elle ramassait une grosse quantité de canettes, de verre cassé et déchets en tout genre, surtout les lendemains de week-end. Aux abords de l'école élémentaire et de la salle communale, elle pouvait trouver de nombreux mégots de cigarettes, certains avec encore du rouge à lèvres.

Ce service généreux qu'elle rend à la commune est malheureusement insuffisant devant l'ampleur de la tâche. Aussi, la commune va faire appel à une entreprise pour un grand nettoyage de notre village. Encore un grand merci à Madame Dominique Simkine pour son sens civique et son dévouement à notre commune.

état-civil

Naissances

Joud JAMET, né le 30.09.2023
Maé RIGAULT SPYCHALA, née le 12.12.2023

Mariages

Carole DOMINGUES & Jean-Louis DUSSART, le 23.09.2023
Floriane MARZIN & Jason BOUCHER, le 3.10.2023
Patricia LECOMTE & Gauthier DURIEZ, le 28.10.2023
Blah NANDJUI & Kangni GBADOE, le 17.02.2024

Pacs

Sarah LÉTÉVÉ & Bajram OSDAUTAJ, le 02.02.2024

Décès

Sebastiano BRUNI, le 22.08.2023
Louise GHISALBERTI, née METRAL, le 20.09.2023
Michel SEBASTIEN, le 4.10.2023
Marc GENIN, le 5.10.2023
Denise VALDATA, née NEIGE, le 18.11.2023
Philippe RAMELET, le 21.11.2023
Jeanne COMTE, née CONTE, le 28.11.2023
Ginette BAUD, née DUPANLOUP, le 11.12.2023
Irène BAUDIN, née DELAMAISON, le 12.12.2023
Louis SORCI, le 20.12.2023
Michel PIERRARD, le 31.12.2023
Raymond GUILLOT, le 29.01.2024

Principales délibérations du Conseil municipal

Séance du 10 juillet 2023

Validation à l'unanimité du principe de recourir au service de mise à disposition d'agents du Centre de Gestion de la Haute-Savoie chaque fois que cela s'avérera nécessaire. Autorisation à Monsieur le maire à signer les conventions et éventuels avenants permettant de faire appel à ce service, ainsi que toutes les pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Approbation à la majorité (6 abstentions) des termes de la promesse unilatérale d'achat pour une propriété par la SAFER et mandat à Monsieur le maire pour effectuer toutes les procédures nécessaires à l'acquisition de ce bien et en particulier pour la signature de la promesse d'achat, de l'acte authentique et de la convention de mise à disposition à un agriculteur agréé par la SAFER

Désignation à la majorité (2 CONTRE) du Cabinet M'ARCHITECTE, 11, place du Foron 74950 SCIONZIER, comme attributaire du marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de l'école élémentaire, et autorisation à Monsieur le Maire à engager la procédure de marché négociée avec le lauréat et à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, ainsi que tout document à intervenir.

Acceptation à l'unanimité des modifications à intervenir du règlement intérieur de la crèche

Acceptation à l'unanimité des termes de la convention fixant les modalités d'intervention d'analyse de la pratique professionnelle au sein du service municipal de la Petite Enfance "O' Comme 3 Pom" à intervenir entre la commune et la psychologue, et prévision des crédits nécessaires au budget de l'année

Validation à l'unanimité de la demande de subvention de 220.000€ au titre du CDAS 2023

Approbation à l'unanimité du projet de décision modificative n°2 au budget principal 2023

Décision à l'unanimité de solliciter le Centre de Gestion de la Haute-Savoie pour renouveler la convention d'adhésion et bénéficier de l'ensemble des prestations du service de santé au travail qu'il propose aux collectivités dans le cadre de son service facultatif, et de la convention intégrée qui s'y attache et autorisation à Monsieur le Maire à conclure la convention correspondante d'adhésion au service de santé au travail.

Séance du 21 août 2023

Acceptation de la convention avec la société d'économie mixte "Les cuisines du Faucigny" pour la fourniture des repas à la restauration scolaire et à la crèche

Acceptation d'un échange de terrains entre la Commune de Bonne, la SCI GAVTRANS et les Consorts Mieusset

Admission en non-valeur de différentes créances au titre du BP 2023

Acceptation de la constitution d'une commission pour le suivi des travaux de réaménagement de l'école élémentaire

Autorisation de supprimer des documents du fonds de la médiathèque de Bonne .

Séance du 16 oct. 2023

Approbation à l'unanimité de la signature d'un avenant n°1 au contrat de restauration avec les Cuisines du Faucigny pour la fourniture des goûters à la crèche et validation des différents tarifs forfaitaires

Approbation à l'unanimité de la signature d'une convention de réservation pour la gestion en flux des logements sociaux à intervenir avec les bailleurs sociaux suivants : IMMOBILIERE 3F, CDC HABITAT, SA MONT BLANC, HALPADES et HAUTE-SAVOIE HABITAT

Présentation du rapport annuel de gestion du service de l'eau pour l'année 2022 par Monsieur le maire
Présentation du rapport annuel de gestion du service public de l'assainissement pour l'année 2022 par Monsieur le Maire

Approbation à l'unanimité des propositions d'avancement de grades et de créations d'emplois correspondantes avec effet au 1^{er} novembre 2023, de plusieurs agents communaux et approbation du tableau des effectifs. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget

Acceptation à l'unanimité que Madame Rosanna DULLAART intègre la commission Vie Associative, Fêtes et Cérémonies.

Approbation à l'unanimité de la nouvelle grille tarifaire des encarts publicitaires pour le bulletin municipal

Approbation et validation à l'unanimité des nouveaux tarifs forfaitaires pour le réseau des bibliothèques pour l'année 2024.

Séance du 27 nov. 2023

Décision à l'unanimité de l'aliénation de la maison dite Maison Huissoud, sise 111 avenue du Fer à Cheval, cadastrée B 503 et 504 à Mme BOUVARD Jessica et M. CHARTON Aurélien, et approbation du prix de 300 000 euros pour cette cession dans le cadre de l'intérêt général

Approbation à l'unanimité de la convention de mise à disposition du service de Police Municipale Intercommunale auprès de la commune de Bonne pour les années 2024 à 2026

Validation à l'unanimité du projet de mise en place des astreintes hivernales pour les agents les services techniques. Les crédits seront inscrits au budget prévisionnel

Approbation à l'unanimité des autorisations d'engagement de dépenses d'investissement pour le budget. Les dépenses engagées ou mandatées seront inscrites au BP 2024.

Approbation à l'unanimité des termes de la convention de mutualisation de matériels de vidéo-protection entre les villes de Cranves-Sales et de Bonne. **Approbation** du tableau des modalités financières

Approbation à l'unanimité de la convention pour le service commun de mise en œuvre du RLPI (Règlement Local de Publicité intercommunal)

Approbation à l'unanimité de la modification des délégations du Conseil Municipal au Maire. Monsieur le Maire devra informer les conseillers des décisions prises dans le cadre de cette délégation lors du conseil municipal le plus proche de la décision.

Séance du 14 déc. 2023

Approbation à l'unanimité de l'avant-projet sommaire, du type d'énergie et du mode de restauration des travaux de rénovation et d'extension de l'école primaire. Le Conseil Municipal mandate le maître d'œuvre pour préparer l'avant-projet définitif

Validation (22 POUR, 1 ABSTENTION) du type d'énergie retenu par la commission : chaudière à granulés bois, pour la production d'eau chaude et le chauffage. **Validation** (22 POUR, 1 CONTRE) du mode de restauration retenu par la commission avec une production sur site

Approbation à la majorité (19 POUR, 4 ABSTENTIONS) des autorisations d'engagement de dépenses d'investissement pour le budget 2024. Les dépenses engagées ou mandatées seront inscrites au BP 2024

Approbation à la majorité (13 POUR, 2 ABSTENTIONS, 8 CONTRE) du principe de la mise en œuvre d'un système de vidéo-protection sur la voie publique ayant pour objectif la protection des bâtiments communaux, la sécurité et la tranquillité du domaine public communal

Approbation à la majorité (13 POUR, 2 ABSTENTIONS, 8 CONTRE) de la convention de mutualisation de matériels de vidéo-protection entre les villes de Cranves-Sales et de Bonne et approbation du tableau des modalités financières. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

Approbation à l'unanimité des termes de la modification de la délibération concernant l'adhésion au CNAS. Les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal

Acceptation à l'unanimité de la demande de remise gracieuse concernant des paiements de loyers et de charges de M. ABAHRI Hamid pour un montant de 639.19€, de Mme LOTOCKI Mélanie pour un montant de 144.12 €

Approbation à l'unanimité de la convention relative à la participation de la commune pour l'aide à la prise en charge des colonies de vacances au profit des enfants de Bonne au titre de l'année 2024 (versement d'une aide financière à la Fédération des Œuvres Laïques)

Approbation (17 POUR, 5 CONTRE, 1 ABSTENTION) de la signature d'une convention de portage avec l'EPF de Haute-Savoie pour la propriété sise au 89, avenue du Léman (cabinet médical).

Vous êtes propriétaires d'une forêt :

Avant et après chaque coupe de bois réalisée en forêt privée, un état des lieux est établi sur le terrain par le conseiller forestier de la Chambre d'Agriculture en présence des représentants de la commune et de l'entreprise en charge des travaux.

Ce service d'état des lieux des forêts communales est proposé par les Chambres d'Agriculture en partenariat avec l'Association des Communes Forestières dans le cadre du Programme Régional de Valorisation Bois et Territoires.

Pour plus d'infos, contactez la Chambre d'Agriculture Savoie-Mont-Blanc :

Service Forêt : 04 50 88 18 66

contact@smb.chambragri.fr

Liens Internet :

Mairie : www.mairie-bonne.fr
Agglo : www.annemasse-agglo.fr
www.facebook.com/MairiedeBonne/

Horaires de la Mairie :

lundi : 13h30-17h
mardi : 9h-13h
mercredi : 9h-13h
jeudi : 13h30-18h
vendredi : 9h -13h

Adresse : 479 Vi de Chenaz, 74380 Bonne
Contact : accueil@mairie-bonne.fr

Horaires de la Médiathèque :

Lundi : 14h-18h
Mercredi : 14h-18h
Vendredi : 16h-18h
Samedi : 10h-12h
Contact : mediatheque@mairie-bonne.fr

Horaires annuels de la déchetterie :

Lundi, mardi, mercredi, vendredi & samedi :
10h à 12h30 et 14h à 18h

Numéros utiles :

Mairie-accueil	04 50 39 21 51
État-civil	04 50 31 31 73
Urbanisme	04 50 39 68 97
Communication	04 50 39 21 51
Comptabilité	04 50 31 31 80
Affaires juridiques	04 50 31 31 72
Vie associative	04 50 39 21 51
Affaires scolaires et Accueil de Loisirs	04 50 85 82 75
Petite crèche	04 50 39 68 95
Médiathèque	04 50 36 21 58
École élémentaire	04 50 39 20 84
École maternelle	04 50 36 21 74
Police intercommunale	04 50 39 97 90
Annemasse Agglo	04 50 87 83 00
Transports scolaires	04 50 39 39 44
TAC	08 001 000 74

Dimanche 9 juin 2024 : Elections Européennes

Le 9 juin prochain, auront lieu les Elections Européennes. Pensez à vous inscrire sur les listes électorales et à communiquer au service Etat-civil votre nouvelle adresse, dans le cas où un déménagement aurait eu lieu sur la même commune. Vous pouvez vérifier votre situation électorale en utilisant le service en ligne disponible sur le site www.service-public.fr.

Cérémonie des nouveaux arrivants

Le CCAS organise la cérémonie des nouveaux arrivants pour leur souhaiter la bienvenue et leur faire découvrir les ressources de notre village (vie associative, médiathèque, réseaux sociaux, équipements sportifs et administratifs...). Vous pourrez ainsi venir à la rencontre des élus du Conseil municipal et partager un verre de l'amitié. Cette rencontre aura lieu le samedi 6 avril à 11h en salle du Conseil. Vous êtes concernés et intéressés, inscrivez-vous auprès de l'accueil de la mairie avant le 1er avril.

De nouveaux containers pour les cartons des commerçants

La collecte des cartons bruns des commerçants a lieu tous les mardis dès 19h, avenue du Léman et avenue du Fer à cheval. Les cartons doivent être déposés à partir de 19h les jours de collecte, pliés et attachés. Le polystyrène, les plastiques et les ordures ménagères ne sont pas acceptés. Lorsqu'une collecte a lieu les jours fériés, elle est anticipée la veille. Les dépôts sauvages seront sanctionnés.



Halte aux dépôts sauvages !

L'article L. 541-3 du code de l'environnement confère aux maires le pouvoir de police nécessaire pour assurer l'élimination des déchets. Les articles R. 632-1 et 635-8 du code pénal interdisent et sanctionnent de peine d'amende allant de 68 € à 1500 € les dépôts sauvages de déchets.

Sont considérés comme dépôts sauvages, les déchets déposés au pied des points d'apport volontaire (PAV), les déchets abandonnés en dehors des emplacements prévus à cet effet (emballages, mégots...) et les poubelles sorties le mauvais jour.

Si vous êtes témoin d'un dépôt sauvage, vous pouvez signaler les faits au Maire ou à la police municipale.



Gaz hilarant chez les jeunes : Attention danger !

Depuis quelques semaines, la commune doit faire face à de nouveaux déchets : des bouteilles vides de protoxyde d'azote, un gaz hilarant consommé par certains adolescents. Plusieurs bouteilles ont été retrouvées dans le lavoir de la route de Limargue et aux abords de l'espace de jeux du bâtiment multi-fonctions. L'ARS informe sur les risques encourus par l'inhalation de ce gaz : problèmes neurologiques, cardio-vasculaires, psychiques et risques pour autrui et sans compter les problèmes environnementaux causés par ces déchets.

A la Petite Crèche : changement de direction & projets 2024

En décembre dernier, Céline Marchitelli a quitté sa fonction de directrice au sein de la petite crèche. Morgane Blanck a pris sa succession sur le poste. Un changement en douceur car elle assurait jusqu'à présent le poste d'adjointe à la direction. Nous souhaitons à Céline beaucoup de succès dans ses projets professionnels et nous nous réjouissons pour Morgane de ses nouvelles fonctions au sein de la structure. Depuis janvier, Morgane est assistée de Lucile Smirne en charge du secrétariat.

L'année 2023 s'est terminée en couleur avec la traditionnelle journée festive de Noël, et de beaux projets pour 2024 sont déjà au rendez-vous.

Projet passerelle :

Afin de faciliter le passage entre la crèche et le service Enfance, le projet passerelle est de retour cette année !

Les enfants de la crèche entrant à l'école en septembre 2024 vont découvrir les locaux du Bâtiment multifonctions et pouvoir faire connaissance avec l'équipe Enfance. Ce projet a démarré en janvier et se déroulera jusqu'en juin 2024 à raison d'une fois par mois.

C'est toujours avec un immense plaisir que les enfants découvrent de nouveaux locaux et de nouveaux sourires accueillants et bienveillants.

Journée festive avec les parents :

Au mois de décembre, l'équipe de la petite crèche a accueilli les parents lors d'une journée festive portes ouvertes. Les familles ont pu découvrir ou redécouvrir le quotidien de leurs enfants sous le concept pédagogique de l'itinérance Ludique. Au programme atelier pâtisserie, bacs sensoriels, lectures de contes et expression corporelle !

Trois musiciennes accompagnées de leurs accordéons ont fait danser petits et grands dans une ambiance chaleureuse et gourmande !

C'est toujours une joie pour l'équipe d'accueillir les familles et de partager un moment de co-éducation autour d'activités ludiques !

A venir pour l'année 2024

L'équipe organisera trois journées festives (en février sur le thème de la banquise ; en avril sur le thème des émotions ; en juin sur le thème du camping), La semaine Petite Enfance sous le thème de "Viens je t'emmène, se laisser guider par l'enfant" qui sera prévue du 18 au 22 mars 2024 (les parents pourront une nouvelle fois profiter d'un temps de partage avec leur enfant dans les locaux de la crèche) et pour terminer, un Café Parents la semaine du 19 mars 2024 animé par la psychologue de la structure.



Vie Municipale

Tout juste arrivés en 2023



A la mairie : Lucile SMIRNE, Hervé TROTTET, Sandrine DUBOURG, Elodie MENDES, Amandine HEBERT, Christian MAGNIEZ



Au périscolaire élémentaire: Marion DEMOLIS, Ozlem PALIT et Camille GORVEL



Au périscolaire maternelle : Mizafère REXHEPOVIC, Flora CHEMINAL, Cécile FAURES, Kaëna PASCO et le Père Noël (!)



A la crèche : Anais PRESTAVOINE et Salomé JACQUARD



Le BONNE AC est une association importante de la commune, 130 licenciés se partagent le terrain. Leur bien-jouer passe inévitablement par leur bien-être au sein du club, la qualité des infrastructures au sein desquelles ils jouent est très importante, et la commune tient à soutenir le club pour qu'il continue à dynamiser et animer notre village.

Depuis 4 ans, le stade est équipé de projecteurs, permettant au club d'avoir une vie plus nocturne, nécessaire à l'équipe des vétérans (les joueurs ne sont pas professionnels et ont un travail en dehors de leur passion et de leur équipe).

Cela peut occasionner une gêne pour les riverains proches, nous le comprenons parfaitement mais la cohabitation cordiale qui est en place depuis des années doit continuer et être faite de compromis et de communication entre les parties concernées.

En 2023, la commune a investi dans un nouveau système d'arrosage pour le stade (pour rappel le terrain est en gazon naturel), il était temps de changer celui en place depuis des années et qui était devenu très contraignant pour les bénévoles du club qui se relayent en été pour assurer l'arrosage du terrain (souvent le soir après leur travail) et sa survie aux chaleurs de l'été.

A ce sujet nous recevons souvent en mairie des appels pour "dénoncer" l'arrosage du terrain en été, cet entretien est nécessaire et inévitable. En effet, chaque fin de saison (mi-juin), le stade ne ferme pas, les travaux se succèdent pour préparer la saison d'après.

L'équipe des services techniques, celle de l'entreprise Roguet Paysage et les bénévoles du BONNE AC travaillent d'arrache-pied pour entretenir et maintenir le terrain (tonte, arrosage, pansements, ré-engrainage...). Tout cela est bien entendu fait selon les lois et arrêtés en vigueur (législation sécheresse, horaires d'arrosage...).

Pour certains cela peut paraître disproportionné pour une infrastructure et surtout pour un club d'être soutenu autant par la commune. Nous, élus, sommes d'accord pour maintenir et encourager le football à Bonne. Car ce sport collectif est le premier sport pratiqué par les jeunes en France. L'attractivité du prix de sa licence permet à tous les jeunes bonnois (mais pas que !) de pouvoir faire un sport, défoulant et enrichissant en dehors des heures d'école. Car, ne l'oublions pas, même si nous vivons dans une région aisée, tout le monde ne peut pas payer et proposer à ses enfants une activité extrascolaire.

Angélique Scaramuzzino
Conseillère municipale déléguée en charge de la vie associative

Le stade en quelques chiffres

1968 : création du Bonne Athlétic Club

1974 : construction du stade de foot, chemin de chez Gay

16 550m² : superficie du stade (terrain, abords, vestiaires)

7 150m² : superficie du terrain

2022 : le 1er octobre, inauguration du stade, baptisé

"Stade Guy Girard"

130 : nombre de licenciés

22 449 € : budget 2023 de fonctionnement des deux stades (Loëx et Bonne), comprenant l'intervention du paysagiste, la consommation d'eau et d'électricité, les réparations diverses, les vérifications ERP, les assurances...

2 624 € : installation de 6 arroseurs (en 2023)

147 872 € : installation de l'éclairage (en 2020)

3 000 € : subvention allouée par la commune au Bonne AC



Interview de Dimitri Brillaud, Président du Bonne AC : "Le plus important est de voir les joueurs s'épanouir sur le terrain"

En quelle année avez-vous pris la présidence du Bonne AC ?

J'ai repris la présidence depuis la saison 2022-2023 et actif au sein du club depuis 2018.

Quel est votre plus beau souvenir dans le club ?

Le plus important en tant que président reste de voir les joueurs s'épanouir sur le terrain et être fiers de porter les couleurs de notre club.

Combien y-a-t-il actuellement d'équipes, de licenciés ?

Pour la saison 2023-2024, nous comptons 130 licenciés pour 13 équipes réparties dans les catégories suivantes :

- 3 équipes U7
- 3 équipes U9
- 2 équipes U11
- 1 équipe U13
- 2 équipes U15 dans le cadre du groupement Union Foot des Voirons (avec ES Fillinges, FC Vallée Verte et AS Viuz en Sallaz)
- 1 équipe U17 toujours dans le cadre du groupement Union Foot des Voirons
- 1 équipe Séniors en entente avec FC Vallée Verte.

A partir de quel âge peut-on pratiquer cette activité sportive ?

Au sein du Bonne AC, nous accueillons les joueuses et joueurs à partir de 7 ans. Nous organisons au printemps des séances de découverte pour les futurs licenciés pour qu'ils puissent valider leur choix d'inscription. (suite p.7)



Installation de l'arrosage automatique

Dossier : Le stade de foot (suite)

Vie Municipale

(suite de la P.6)

Pouvez-vous en quelques mots présenter le Bonne AC ?

Le Bonne AC est une association à but non lucratif dite loi 1901 créée en septembre 1968. Elle est affiliée à la Fédération Française de Football depuis 1969. Nous fêtons donc les 55 ans de cette affiliation en 2024. Son objectif principal est la pratique du football.

Dans les catégories de jeunes, des U7 aux U13, le football se joue en effectif réduit à 4, 5 ou 8, avec un même temps de jeu pour tous. La dimension des terrains, celle des buts et la taille des ballons varient selon la tranche d'âge. Ce football adapté permet au jeune joueur et à la jeune joueuse de s'initier individuellement à la pratique, au sein d'un collectif, sur le mode du plaisir et de l'expression. Ces pratiques nécessitent 1 à 2 entraînements par semaine. La compétition n'existe pas mais plusieurs rendez-vous viennent rythmer la saison : plateaux, critères, Interclubs...

Les catégories U15 et U17 voient s'intensifier progressivement le travail physique, en parallèle d'un travail technique répétitif, visant à perfectionner les acquisitions. Le plan tactique est aussi mis en avant pour permettre aux adolescents de trouver leurs repères sur une aire de jeu plus étendue. Dès cette catégorie, le volume d'efforts à fournir pour progresser, impose au jeune joueur une grande motivation. C'est un passage difficile pour certains jeunes footballeurs. L'écart entre les joueurs ayant acquis les bases du jeu, et ceux plus en difficulté, s'accroît. S'ajoute une étape de maturité, chez les jeunes licenciés, qui influe sur leurs comportements. Aujourd'hui cette étape de préformation se déroule au sein du groupement "Union Foot des Voirons" qui rassemble les clubs de l'ES Fillinges, le FC. Vallée Verte et l'AS Viuz en Sallaz. Ce jeune groupement (créé en 2021) s'est avéré nécessaire pour permettre à chaque joueur d'évoluer au niveau de jeu qui est le sien. Ces catégories doivent permettre à terme de fournir les joueurs compétitifs pour évoluer en tant qu'adulte dans l'équipe Séniors de chaque club.

L'objectif de la catégorie Séniors est de jouer les premiers rôles de la division dans laquelle elle est inscrite dans le but de rendre le club attractif auprès de joueurs issus du pôle préformation et de ceux désireux d'évoluer dans un club aux ambitions mesurées.

Combien y-a-t-il de bénévoles au sein de l'association ?

L'association compte 24 bénévoles structurés selon les rôles définis ci-après :

- les responsables administratifs,
- les éducateur(ices) sportifs des différentes catégories,
- la chargée de communication,
- la responsable achats,
- la responsable buvette.

Et j'associe également les parents accompagnateurs qui chaque week-end se retrouvent sur le bord des terrains et participent aussi activement à la vie de l'association.

L'équipe est-elle actuellement au complet ? Quels sont les objectifs du club pour 2024 ?

Pour la saison 2023-2024, nous avons un nombre d'éducateurs en adéquation avec le nombre de licenciés dans chaque catégorie. Mais nous avons dû refuser des inscriptions en début de saison faute de pouvoir leur assurer un encadrement de qualité. Nous veillons à chaque début de saison à avoir cet équilibre pour s'assurer d'un maximum de joueurs sur les terrains le week-end. L'objectif n'est pas de faire des licences pour faire des licences mais que les joueurs puissent jouer à leur niveau et être correctement encadrés.

Que peut-on souhaiter au Bonne AC pour l'avenir ?

Continuer à assurer le développement des jeunes qui arrivent et de ceux qui grandissent au sein de notre structure, être plus actifs dans les catégories préformation et séniors.

Le stade de Bonne est aussi le terrain de jeux d'autres manifestations : la kermesse des écoles (en juin), la fête nationale (le 13 juillet) ou encore la journée des associations. Les classes des écoles maternelles et primaires profitent aussi de cette infrastructure pour y pratiquer les cours d'éducation sportive.

Le saviez-vous ?

Le 1er octobre 2022, le stade de foot a été inauguré et porte désormais le nom de "Stade Guy Girard", le nom de cet ancien instituteur à Bonne, ancien joueur de l'Union sportive Annemassienne qui a su insuffler à toute une génération de jeunes footballeurs, l'enthousiasme et la technique dont il faisait lui-même preuve sur le terrain.

En 1979, le Comité Directeur de la Ligue du Lyonnais de Football lui décerne une médaille d'argent amplement méritée pour ses services rendus à la cause du football, et le 7 avril 2018, il reçoit de la main de la Député Virginie Duby-Muller, la médaille de bronze "Jeunesse et sports".

Guy Girard était aussi le fondateur et animateur du Bonne Athlétic Club en 1968.



Les U7



Les U9



Les deux équipes U11



Les U17



Vie Municipale

Commémorer, Ça sert à quoi?

U

ne commémoration est une cérémonie en souvenir d'une personne ou d'un événement. Elle donne lieu à un rassemblement de la population venue se souvenir d'un passé glorieux ou douloureux.

A Bonne, nous commémorons trois dates importantes :

L'armistice du 8 mai 1945, date signant la fin de la Seconde Guerre Mondiale en Europe et la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie ;

Le 14 juillet 1789, également appelé Fête Nationale Française, date de la prise de la Bastille ;

Et l'Armistice signée le **11 novembre 1918**, qui met fin aux combats de la Première Guerre Mondiale.

Comment se déroulent ces commémorations ?

Généralement la commémoration se déroule devant le Monument aux Morts. Sont présents : le Maire et les membres du Conseil Municipal, le porte-drapeau, et l'Harmonie Municipale. La présence des enfants des écoles est précieuse car elle permet de faire perdurer la mémoire collective.

Un protocole est alors suivi : allocutions, dépôt de gerbes, pavoisement, recueillement, chant ou lecture de textes par les élèves et interprétation de l'Hymne national par l'Harmonie.

"Les cérémonies publiques sont organisées sur ordre du Gouvernement ou à l'initiative d'une autorité publique. Les ordres du Gouvernement pour la célébration des cérémonies publiques déterminent le lieu de ces cérémonies et précisent quels autorités et corps constitués y seront convoqués ou invités". Article 1er du décret N° 89-655 du 13 septembre 1989 relatif aux cérémonies publiques, préséances, honneurs civils et militaires.

Sur notre commune, pour la cérémonie de commémoration du 8 mai, les familles de fusillés sont présentes et le Maire dépose une gerbe devant le Monument des Fusillés.

Le 11 novembre, quant à lui, est commémoré en alternance, une année à Bonne, une année à Loëx. Cependant, les deux monuments sont fleuris. Les élèves procèdent à la lecture des noms des morts "pour la France" de Bonne et de Loëx.

La Fête nationale est célébrée le 13 juillet au stade de foot, elle est suivie d'un moment festif pour les Bonnois avec le repas sous chapiteau, le tir des feux d'artifices et le bal.

Les commémorations sont des instants importants dans la vie de la commune. Se souvenir des guerres passées, c'est se rappeler des gens qui ont souffert ou qui sont morts pour nous. Cela

permet de mieux comprendre certaines décisions comme la construction de l'Union Européenne, par exemple, pour que les pays s'entendent et se soutiennent. Et surtout, parce qu'il faut tout faire pour protéger la paix !



Une journée de découverte des transports locaux avec le CCAS

Judi 25 avril 2024, le CCAS organise, pour les Bonnois de 60 ans et plus, une journée de découverte de nos moyens de transports. Un circuit est prévu de Bonne à Coppet (en Suisse) en utilisant le bus, puis le CEVA. Cette sortie sera animée par Martine Desbiolles, guide du Patrimoine. Le transport est pris en charge par le CCAS. Le repas au restaurant à l'arrivée est à la charge du participant.

COUPON-REPONSE : SORTIE DECOUVERTE CEVA (BONNE - COPPET)

NOM, PRENOM :

Adresse :

Tel :

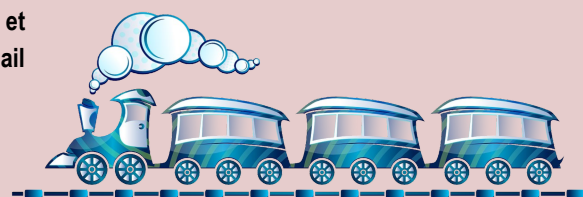
Courriel :

Attention places limitées ! La confirmation de votre inscription ainsi que les modalités (heures et lieu de départ, règlement, informations complémentaires...) vous seront communiquées par mail ou par téléphone.

Coupon à retourner par courrier avant le **LUNDI 15 AVRIL 2024** à :

Mairie de Bonne - 479 Vi de Chenaz - 74380 Bonne

ou par courriel : communication@mairie-bonne.fr



L'eau, notre bien le plus précieux

Autrefois, mais encore dans certaines campagnes aujourd'hui, l'eau était acheminée à pied depuis une source proche ou un puits. La corvée de l'eau incitait à l'économie. A l'heure actuelle, l'eau sort du robinet comme nos lampes s'allument, sous la seule impulsion de notre doigt. Son coût peu élevé n'encourage pas ou peu à la frugalité. En effet, selon les chiffres d'Annemasse Agglo, le coût de l'eau potable est stable depuis 2013 à 2.00€/m3. En ajoutant le prix de l'assainissement, nous arrivons à un prix de 3.86€/m3 dans l'agglomération pour une moyenne nationale de 4.34€/m3...

Pour autant, nous n'avons jamais autant été exposé aux problématiques de gestion de l'eau. Nous manquons cruellement d'eau durant les périodes chaudes et nous subissons de trop fortes précipitations à l'automne. Celles-ci inondent les villes délogeant ses habitants et inondent les champs empêchant les agriculteurs de travailler leur terre. C'est pourquoi, les actions publiques et nos usages doivent évoluer.

Ce mouvement est en route sur ce que l'on appelle "Le petit cycle de l'eau" et c'est tant mieux. Une stratégie d'entretien des réseaux est en place afin de surveiller l'état des canalisations grâce à de nouveaux moyens de détection. Ceci permet de réaliser les travaux nécessaires car, en effet, une part trop importante de l'eau transportée est simplement perdue au fil des fuites. En 2022, le rendement du réseau, c'est-à-dire le pourcentage d'eau atteignant sa destination, était de 82.7%. Il reste un travail pharaonique à fournir : seulement 0.93% du réseau était renouvelé ces 5 dernières années ; il faudra compter 107 ans pour renouveler l'ensemble du réseau !

Ensuite, le traitement de cette eau se place comme la clef pour répondre aux normes en vigueur et nous garantir une eau de qualité. Contrairement à ce que l'on peut entendre parfois, ce niveau de qualité est plutôt bon au niveau national et particulièrement sur notre commune (cf. *1 "Pouvez-vous boire sans risque l'eau de votre robinet"). Il est donc faux de croire que l'eau en bouteilles est plus saine. Nous sommes capables aujourd'hui de mesurer la forte teneur en plastiques de l'eau conditionnée en bouteilles souples, car oui nous buvons du plastique (cf. *2 "L'eau en bouteille contient des centaines de milliers de particules de plastique par litre"). S'ajoute à cela, dans l'actualité, les révélations de l'enquête du journal Le Monde et de Radio France au sujet des eaux de source ayant subi des traitements interdits (cf. *3 "Nestlé reconnaît avoir eu recours à des traitements interdits sur des eaux minérales"). Et enfin, il ne faut pas négliger la fin de vie de ces conditionnements plastiques qui même s'ils sont recyclables techniquement ne le sont qu'à hauteur de 15% par manque de moyens mis en œuvre.

Mais revenons à notre petit cycle de l'eau qui se poursuit. Les eaux usées ne sont pas relâchées dans la nature sans un traitement au préalable pour minimiser notre impact sur notre environnement. Après ce qu'elle a traversé dans les usines mais aussi dans nos habitations, elle en a vu de toutes les couleurs ! Grâce à une nouvelle collaboration avec nos voisins Genevois, l'usine de dépollution UDEP gérée par Annemasse Agglo se modernise afin d'ajouter une nouvelle corde à son arc. Après la prise en charge de l'azote en 2021, les travaux planifiés jusqu'en 2025 permettront de traiter les micro polluants (*4 "Usine de dépollution des eaux"). Nous serons le second territoire en France à appliquer cette opération !

Ensemble, chérissons donc ce bien commun synonyme de vie.

Florian Coquelet, membre du Conseil Municipal

Références :

"Pouvez-vous boire sans risque l'eau de votre robinet" : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/alerte-pollution/alertepollution-pouvez-vous-boire-sans-risque-l-eau-de-votre-robinet-decouvrez-le-dans-notre-carte_3649971.html

"L'eau en bouteille contient des centaines de milliers de particules de plastique par litre" : https://www.francetvinfo.fr/monde/environnement/l-eau-en-bouteille-contient-des-centaines-de-milliers-de-particules-de-plastique-par-litre-revele-une-etude_6292110.html

"Nestlé reconnaît avoir eu recours à des traitements interdits sur des eaux minérales" : https://www.francetvinfo.fr/economie/nestle-reconnait-avoir-eu-recours-a-des-traitements-interdits-sur-des-eaux-minerales-pour-maintenir-leur-securite-alimentaire_6332470.html

"Usine de dépollution des eaux" : <https://www.annemasse-agglo.fr/actions-et-projets/preserver-environnement/usine-depollution>

Lutte contre les scolytes de l'épicéa

Le 16 janvier 2024, la Préfète de la région Auvergne Rhône-Alpes, Fabienne Buccio a pris un **arrêté relatif à la lutte contre les scolytes de l'épicéa commun dans les peuplements atteints**. Les attaques de scolytes sur épicéas se sont poursuivies, après un premier constat en 2018 et amplifiées.

Les conditions climatiques, particulièrement défavorables à la résistance des arbres ayant permis la prolifération de scolytes, créent un risque d'accélération ou de maintien de populations d'insectes à un très haut niveau en 2024. Le maintien d'une vigilance généralisée sur l'ensemble du territoire régional de la part des propriétaires et gestionnaires apparait nécessaire.

L'article 1^{er} de l'arrêté N°24-008 instaure une zone dite de "lutte obligatoire" contre les scolytes, correspondant à l'ensemble des communes d'Auvergne Rhone Alpes. Les propriétaires forestiers ont donc l'obligation d'abattre les épicéas attaqués. L'article 2 signale les obligations des propriétaires, notamment de prendre des **mesures curatives** (procéder à la reconnaissance et à l'abattage des épicéas sur pied, évacuation des bois scolytés secs) et des **mesures préventives** (faire évacuer, après abattage, à plus de 5 km de tout massif forestier ou écorcer ou stocker sous aspersion les épicéas sains dans toutes les coupes en cours, dans les 6 semaines qui suivent leur abattage durant la période d'exploitation à risque d'avril à octobre ; avant fin avril pour les exploitations de novembre à mars). Arrêté consultable sur :

https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/20240108_ap_scolytes_raa.pdf

Vie Municipale

Les locations des salles communales en danger !

La location des salles de la commune (salle communale sous la mairie et salle du foyer) est ouverte à tous les habitants de Bonne depuis de nombreuses années. En effet il semble normal de mettre à disposition ces locaux afin que les bonnois aient la possibilité d'organiser des événements privés de moyenne envergure.

La salle communale peut accueillir entre 150 et 200 personnes, et la salle du foyer entre 30 et 40 personnes.

Malheureusement depuis quelques temps, et malgré les nombreuses recommandations et mises en garde faites par nos agents lors des états des lieux d'entrée, trop d'incivilités sont à déplorer lors des week-ends de location.

Le plus souvent ce sont des faits de bruits qui sont constatés par les gendarmes qui interviennent régulièrement (suite aux appels des voisins) pour faire baisser le son de la musique, mais nous remarquons aussi et de plus en plus souvent, des dégradations à l'intérieur et à l'extérieur des salles. Les agents de la commune passent chaque lundi matin pour nettoyer les déchets laissés par les locataires devant la mairie et la salle du foyer.

Nous avons mis en place des mesures préventives lors des dépôts de dossiers. C'est pour cela que lors d'une éventuelle demande pour une location, on vous posera différentes questions (habitez-vous sur la commune ? Pour quel événement souhaitez-vous louer la salle ? Pour combien de personnes ?...).

Un sonomètre a aussi été installé, cet appareil mesure le volume sonore dans la salle. Lors de la location si vous dépassez la limite de décibels imposée, une alarme se met en route et si le son n'est pas baissé la musique se coupe. Malgré tout, les occupants arrivent à détourner le système ou à s'en accommoder et faire autrement pour faire du bruit.

La situation devient trop tendue pour tous (voisins, agents, élus) et si cela devait perdurer nous serions dans l'obligation de fermer à la location (pour les week-ends) les salles de la commune.

Il serait bien dommage de priver un grand nombre de bonnois de ce service par la faute d'un petit groupe d'irréductibles mais nous sommes aussi garant de la tranquillité du voisinage des salles louées et cela doit cesser pour le bien de tous.

En comptant sur votre civisme à tous, nous croyons qu'une mesure aussi radicale ne sera pas appliquée.

Angélique Scaramuzzino
Conseillère municipale déléguée en charge de la
vie associative, des fêtes et des cérémonies.

Vie municipale

Satisfaction au menu !

C'est avec un plaisir non dissimulé que les enfants et les équipes du Service Enfance accueillent les repas livrés par le nouveau prestataire depuis la rentrée de septembre 2023. En effet, les Cuisines du Faucigny donnent pleine satisfaction tant dans les quantités que dans la qualité des plats proposés. L'écoute, la réactivité et la capacité d'adaptation font également partie des atouts des Cuisines du Faucigny.

Les équipes pédagogiques du Service Enfance ont rapidement échangé avec l'ensemble des enfants pour connaître les premières impressions. Et elles sont sans appel. Les retours des enfants sont très positifs.

Et si cela ne suffisait pas, le gaspillage est en net recul et les enfants ont le loisir de se resservir en fonction de leur goût et leur appétit.

L'équipe constate également avec une grande satisfaction que certains enfants qui, jusqu'alors, ne mangeaient pas ou très peu, déjeunent avec entrain et plaisir.

Toutes les mesures réglementaires liées au Bio et à l'approvisionnement en circuit court sont évidemment respectées par notre nouveau prestataire.

Enfin, pour permettre un échange régulier, une commission restauration est mise en place périodiquement entre personnels du Service Enfance et des Cuisines du Faucigny.



A la médiathèque....



Vendredi 8 mars, à 19h l'équipe de la médiathèque accueillera Eric Bulliard (photo ci-contre). Son ouvrage "la cabine" a fait partie de la 30ème sélection de Lettres-frontière et fait partie des coups de cœur des lecteurs bonnois. Auteur suisse, né en 1970 à Fribourg, il publie son premier roman en 2017 : "L'adieu à Saint-Kilda". La rencontre est ouverte à tous et sera suivie d'un verre de l'amitié et d'une séance de dédicaces.

Durant le mois de février, les locaux de la médiathèque ont été ornés des illustrations de Frédérick Mansot. Une quarantaine de tableaux font voyager le spectateur à travers le monde géographique et imaginaire de l'artiste. L'exposition et les éléments de scénographie sont réalisés par Imagier Vagabond. Elle présente aussi des objets du monde, des décors, des tissus, des jeux...

Les élèves des classes primaires et les enfants du centre de loisirs ont été accueillis par l'équipe de la médiathèque et ont pu partir à la découverte de cette œuvre magnifique, pleine de détails et de poésie. L'illustrateur propose ici une facette de son travail, la peinture à la gouache sur tissu.



Pour rappel : l'inscription à la médiathèque est gratuite. Avec votre abonnement, vous pouvez emprunter 15 documents pour une durée de 4 semaines et bénéficier des ressources numériques proposées par le réseau Intermede. Pour toute information : www.bibliotheques-intermede.fr. Tél : 04 50 36 21 58

Présence de la mэрule à l'Église de Haute-Bonne : un parasite à éradiquer au plus vite

La (le) mэрule, que l'on appelle également "champignon des maisons" fait partie des champignons décrits comme lignivores, c'est-à-dire qu'ils se nourrissent et se développent dans la structure du bois.



Ce parasite particulier a été découvert en mai / juin 2023 dans les planchers de l'église Saint-Nicolas de Bonne ; il s'est très vite étendu à toute la structure en bois du sol de l'édifice religieux. Depuis cette date, l'édifice est complètement fermé au public et ses usages principaux, la célébration des cultes catholiques et l'organisation de concerts sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Pour la commune de Bonne, propriétaire des lieux, comme pour la paroisse de la Trinité au pays des Voirons, cette fermeture inattendue est un événement malheureux qu'il a bien fallu affronter. La question que tout le monde s'est alors posée : comment ce champignon a-t-il pu s'immiscer et se développer dans un immeuble entièrement rénové et restauré ? Des experts ont été désignés afin d'évaluer la nature des dégâts, préconiser les premières mesures de traitement curatif, envisager l'origine du phénomène. Est-ce la qualité du bois retenu pour la mise en place des planchers bois qui est à incriminer ? Qui est fautif sachant que l'architecte, en charge de la supervision de l'ensemble des travaux réalisés est la première personne dont la responsabilité est engagée ? Ce que peu de gens savent, c'est que le quartier préservé de Haute-Bonne repose sur une immense poche d'eau ; bien des habitations disposaient autrefois ou disposent encore de puits privés. La mэрule s'est développée sur un terrain propice, du fait des remontées capillaires et de l'installation d'une bâche / film en aluminium. Une première solution est venue d'une nette amélioration de la ventilation laquelle aurait permis d'arrêter la progression du champignon. Il s'agit aujourd'hui de se montrer résolument optimiste. Un chiffrage des travaux à réaliser est disponible, les premiers contacts avec des artisans sont pris, le choix d'un revêtement carrelage en lieu et place d'un plancher bois est à l'étude. Ce qui est sûr, c'est autant la population bonnoise que les paroissiens qui ont envie de retrouver le plus tôt possible, courant 2024, leur église, notre église Saint-Nicolas, dont nous avons tous été si fiers de l'éclat de sa restauration.

Claude BALTASSAT, Conseiller municipal

Retour en images sur la cérémonie des Vœux du Maire...

Le jeudi 11 janvier dernier, les habitants étaient conviés pour la traditionnelle cérémonie des vœux du maire. L'occasion pour le conseil municipal de présenter en images son bilan de l'année et les projets pour 2024. Gabriel Doublet, Président d'Annamasse Agglo, Bernard Boccard, Conseiller départemental, Marie-Claire Teppe, Conseillère municipale à Bonne et Conseillère départementale, et Laurent Favre, Maire de Nangy, ont répondu présents à l'invitation et ont pu ainsi exposer les grandes lignes des projets de l'Agglo et du Département. Le Maire a remercié les agents de la commune, les membres du conseil municipal, les bénévoles des associations, les acteurs du territoire, sans oublier la famille De Nale, gagnante du concours photo de la Saint Nicolas. La soirée a été animée en musique par l'Harmonie municipale et s'est terminée autour d'un verre de l'amitié et d'une galette des rois géante.



Agents et élus fêtent la fin de l'année autour d'un verre de l'amitié

...de la Fête de la Saint-Nicolas & du marché des producteurs locaux à Loëx



La fête de la Saint-Nicolas se déroule désormais en deux temps : le vendredi soir à Haute-Bonne, sur le parvis de l'Eglise et le lendemain à Loëx, où se tient le marché de Noël des producteurs.

Le vendredi, depuis l'école maternelle, les enfants rejoignent les hauteurs du village avec leurs lampions, où Saint Nicolas et la terrible Mère Fouet-tard les attendent pour une distribution de gourmandises.

Vie municipale

Travaux de voirie

Route de Sous-Lachat



Route de Milly

Nos routes communales ont malheureusement beaucoup souffert pendant l'année 2023.

Les périodes de sécheresse répétées, font craindre que cela ne sera que le début. Nos enrobés qui sont exposés à des températures élevées en été se déforment, ainsi que les structures de ces voies circulantes.

L'assèchement des terrains crée des crevasses sous la chaussée. Arrivés dans la période hivernale, nous subissons des pluies diluviennes qui gorgent nos terrains, empêchant l'absorption de l'eau.

Nous comprenons les mécontentements des usagers. Pour information, il nous est difficile d'intervenir pendant l'hiver, sachant que l'enrobé a froid ne tient pas. Les nids de poules font partie dès le printemps d'une campagne de remise en état de la chaussée, par le service de voirie mutualisée, après les avoir répertoriés.

Les priorités de cette année seront données à la route de Limargue, à la route de Sous-Lachat et surtout le chemin des Farnaises. D'autres parties moins impactées seront également concernées.

Nous ferons également en début de cette année un audit de voirie sur toute la commune. Cet audit se fera par caméra, nous permettant de définir chaque portion de route, mais surtout un constat de son état. Cela nous permettra de prioriser suivant les recommandations de ces relevés.

Le budget voirie étant le plus gros investissement pour les communes, il faudra alors discuter en commission pour les travaux et le choix des projets à réaliser. Le budget n'étant pas extensible.

La sécurité et surtout la vitesse font partie des questions prioritaires lors de la remise en état de nos chaussées. Il faut accompagner ces projets de chicanes ou de ralentisseurs pour garantir la protection des citoyens, sinon nous nous retrouverons confrontés à une vitesse excessive sur les routes de notre village.

Bonne route à tous !



Réfection du parking de la mairie



Chemin des Grands Champs



Plateaux ralentisseurs route des Alluaz

Denis SERVAGE

Adjoint aux travaux, au développement durable et à l'écologie

VINS DUVERNAY
Depuis 1904

249 Route de Montagnon 74380, Bonne
12 Rue du Capitaine Charles Dupraz 74100, Annemasse

04.50.92.vin.vin

CA DES SAVOIE *Le bon sens a de l'avenir*

Agence de Bonne
157 avenue du Léman
74380 BONNE
Tél. : 04 50 19 40 29

ca-des-savoie.fr

LA CHAISERIE

Tables et Chaises
Modernes et Rustiques

Dominique MAIRE
74380 BONNE
Tél. 04 50 39 21 91 - Fax 04 50 36 27 33

MFR
CULTIVONS LES RÉUSSITES

Formations par alternance
MFR de Bonne

- 4ème et 3ème de l'enseignement agricole
- CAPA Horticole
- BAC PRO Services aux Personnes et aux Territoires
- BAC PRO Aménagements Paysagers
- **Rentrée 2021 : BTSA Aménagements Paysagers**

Formations courtes pour adultes - Location locaux

• 1154 Route des Alluaz 74380 Bonne • 04 50 39 20 06 • www.mfr-bonne.fr •

Un Périmètre de Protection des Espaces Naturels et Agricoles sur Annemasse Agglo : pour quoi faire ?

Annemasse Agglo s'engage dans la protection stricte de ses espaces naturels et agricoles

Notre agglomération est très attractive : chaque année de nouveaux habitants arrivent et de nouvelles constructions grignotent nos espaces naturels et agricoles. Si l'Agglo s'engage déjà depuis plusieurs années à protéger ses espaces naturels et agricoles, que ce soit dans les documents d'urbanisme ou dans ses programmes d'actions (Plan Climat air Energie territorial, Contrats de territoire Espaces Naturels Sensibles, Projet agricole d'agglomération...), les élus ont souhaité, en décembre dernier, aller encore plus loin. Ils travaillent ainsi à la mise en place d'un "Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles péri-urbains", appelé PAEN.

Il s'agit d'un périmètre de protection à durée indéterminée : toute parcelle située dans ce périmètre restera donc en zonage agricole ou naturel dans les futurs documents d'urbanisme, et ne pourra pas être construite. L'objectif est de stopper la consommation des terres et l'étalement urbain, mais aussi de donner une visibilité sur le long terme de la vocation de ces terres. De tels outils permettent à la fois la pérennisation d'une agriculture locale et durable, et de redonner toute sa place à la biodiversité.

Cette année 2023 a été l'occasion de rassembler à quatre reprises les acteurs engagés sur le territoire pour construire ce PAEN et son plan d'actions associé : agriculteurs, forestiers, associations environnementales et élus. D'autres ateliers participatifs sont prévus pour affiner le périmètre de ce futur PAEN en 2024 qui sera ensuite soumis à enquête publique.

Notre commune participe à l'élaboration d'un Périmètre de protection des espaces naturels et agricoles (PAEN) sur le territoire de Annemasse Agglo.

Le PAEN est suivi par un comité stratégique (COSTRAT) réunissant les élus des 12 communes, les partenaires et les professionnels autour d'ateliers de travail. A Bonne, nos acteurs locaux sont Rosanna Dullaart (Adjointe) et des agriculteurs volontaires de Loëx (Famille Baltassat et De Nale).

Environnement & solidarité

Un projet agricole pour :

- ✓ préserver le foncier agricole sur le territoire (lutte contre la spéculation et la rétention foncière et lutte contre l'étalement urbain, figer les espaces naturels et agricoles)
- ✓ assurer la pérennité des exploitations
- ✓ développer la consommation locale
- ✓ améliorer la cohabitation avec les habitants
- ✓ accompagner vers la transition écologique
- ✓ réfléchir à la mise en place d'un projet forestier

En quelques chiffres, Annemasse Agglo c'est aussi :

800 hectares d'espaces naturels protégés
34% couverts par des milieux boisés, avec **500** hectares de forêts publiques
147 km de cours d'eau et près de **250** hectares de zones humides
Plus de **2000** hectares exploités pour l'agriculture, une agriculture diversifiée
42 exploitations agricoles génératrices d'emplois (plus de 180 équivalents temps plein)
Des **produits labellisés** et de qualité : Agriculture Biologique, Appellations d'Origine Contrôlées, Swiss Garantie
Près de **65%** des sols en capacité de stocker du Carbone
Plus de **50 %** des habitants en inconfort thermique, et 26% de la population considérés comme vulnérables aux canicules
Environ **16** hectares de surfaces agricoles artificialisées par an et perdues pour l'agriculture

L'aide précieuse du service de voirie mutualisée

Le service de voirie mutualisée d'Annemasse Agglo intervient sur la commune de Bonne, Cranves-Sales, Juvigny, Lucinges, Machilly, Saint-Cergues.

La prise en charge de ce service est de 70% pour les 6 communes et de 30% pour l'agglomération.

Le service comprend 10 personnes, chapeautées par le chef de service Gilles, et assistées de Corinne au secrétariat et à la comptabilité. L'équipe coordonne ensemble les différentes missions communales comme le curage des fossés, la réfection des accotements, le déneigement, l'égouttage, le fauchage, la petite maçonnerie, l'entretien des aqueducs en pierre mais également la pose d'enrobés à froid pour les différents nids de poule présents sur les routes du territoire.

Ils gèrent aussi la signalisation des voiries. Ils apportent un réel et grand soutien à nos agents techniques communaux.



L'équipe au complet : Joris, Greg, Jérémy, Déborah, Antoine, Romain, Lazare, Thibault (recrue 2024) et bien sûr Gilles et Corinne.

Annemasse Agglo

La mutualisation a permis à Bonne d'obtenir des moyens humains ainsi que du matériel, que seule une commune ne pourrait supporter financièrement.

Ils répondent toujours avec une grande efficacité. Alors un grand merci à toute l'équipe !

Pour leur sécurité, pensez à réduire votre vitesse à l'approche des agents de la voirie mutualisée.

Denis Servage, Adjoint aux travaux & développement durable

COLLOUD
Le sens de la mesure
Géomètres-Experts

*Au service des particuliers,
collectivités et professionnels
de l'immobilier.*

ANNEMASSE 7 rue du Vernand - 74100
DOUVAINE 26 avenue de Thonon - 74140
NEYDENS L'octogone 226 rue du Jura - 74160

www.colloud-geometre-expert.com
04 50 92 52 20 contact@colloud-geometre.com

eltis
Génie électrique

Concepteur de solutions électriques innovantes

33, route de Frangy - Meythet - 74960 ANNECY
Email : hello@eltis.fr
Tél : 04 50 24 24 75 - Fax : 04 50 24 24 76

Didier Martinez
Artisan peintre

1000 & 1 IDEES
PEINTURE

328, chemin des prés potex
74380 Bonne
tel : 04 50 38 07 02 / 06 64 46 00 80

Pierre LAMBRÉ
Architecte DPLG

04 50 43 36 96

115 route de Sous-Lachat
74380 — Bonne
lambre.archi@orange.fr

LACROIX AUTO OCCASIONS

984 avenue du fer a cheval 74380 Bonne
0645108140
SERVICE CARTE GRISE



ROGUET

PAYSAGE **PISCINE & SPA** **JARDIN SERVICE**

Aménageons & entretenons votre havre de paix
ROGUET, l'expert de vos extérieurs

ROGUET PAYSAGE & ROGUET JARDIN SERVICE
849 Route de Loëx 74380 BONNE
☎ 04 50 39 21 55

ROGUET PISCINE ET SPA
157 route Vouards 74140 SAINT-CERGUES
☎ 04 50 43 50 05

www.roguet.fr

ART & DESIGN

Agencement d'intérieur
CUISINES
Salle de bains
Parquets - Dressing

Claude Lekieffre

Fax 04 50 39 28 41
art.et.design74@gmail.com
Avenue du Léman - 74380 BONNE **04 50 36 27 60**

SAS THERMOZ
ASSAINISSEMENT

- Débouchage, curage toutes canalisations
- Inspection par caméra vidéo
- Vidange curage fosse septique, puits perdus
- Location de bennes

74100 Ville-la-Grand
Tél. 04 50 38 50 92

74200 Thonon
Tél. 04 50 70 17 70



La présente tribune est ouverte à la liste d'opposition :
"Bonne, soyons acteurs du changement"

Vers une fin de mandat longue et difficile...

Chères Bonnoises, chers Bonnois,
Les premiers mots en ce début d'année, pour vous souhaiter une très belle année 2024.

Nous vous présentons nos meilleurs vœux pour cette nouvelle année sous le signe du partage, de la bienveillance et de l'entraide. Nous vous souhaitons également une bonne santé, élément indispensable à la réussite de tous vos projets tant professionnels que privés. Nous avons également une pensée chaleureuse à tous ceux qui traversent des moments difficiles, qu'ils trouvent le réconfort vers des jours meilleurs.

L'année 2023 a bien été maussade à la mairie de Bonne, avec des démotivations, des désillusions tant au niveau des élus que des agents. Nous constatons jours après jour la dégradation du service public, nous le regrettons.

De nombreux bonnois me demandent souvent, mais que fait la Mairie, rien ne change, et les projets ? Nous partageons tristement ce constat. Ils attendent la fin du mandat, en faisant le moins de bruit possible. Le Maire commence, un peu trop souvent, à botter en touche, en nous répétant qu'il ne sera plus présent pour gérer la situation. Pour preuve, les derniers conseils municipaux se sont tenus en comité restreint. La motivation des conseillers n'y est plus, au point que le quorum n'est même plus atteint par le groupe majoritaire. Nous avons alerté l'ensemble des conseillers de cette situation, en vain.

Voilà le constat, des élus lassés, des commissions inexistantes ou au mieux tous les 6 mois... Les deux prochaines années vont être longues, très longues !!!

Le projet phare de l'équipe en place : la rénovation/extension de l'école élémentaire est encore en phase d'études, après des années et des années... Le projet tel qu'il a été arrêté dernièrement, ampute la cour de récréation actuelle de près d'un tiers. D'ici quelques années, nous aurons un nombre d'élèves plus important avec une cour plus petite. Une opportunité s'est présentée pour agrandir l'emprise foncière de ce projet. Nous avons proposé que la commune acquière la parcelle voisine. La réponse a été immédiate : NON !!! La raison avancée par le Maire était que la rénovation de l'école ne serait pas achevée pour la fin de mandat. A ses yeux, la raison électoraliste est plus importante que le bien-être des enfants. Nous alertons en permanence l'adjointe aux finances Mme DENTAND, sur le financement de ce projet. Le coût initial prévu en début de mandat est largement dépassé. Où la commune va-t-elle trouver l'argent ? Un prêt a déjà été contracté en 2021, et ils nous avaient assuré à l'époque qu'aucun autre prêt ne serait nécessaire. Nous n'y avons pas cru, d'autant plus que les ventes des maisons communales (rue des Chavannes et route des Alluaz) sont en attente.

L'autre fait marquant de ces derniers mois a été le vote du projet d'installation de la vidéosurveillance, (13 voix pour, 10 contre) à un prix exorbitant par rapport à son efficacité. Le Maire nous a rabâché pendant des mois son utilité pour enrayer la délinquance bonnoise alors que les chiffres donnés par la gendarmerie montrent sans ambiguïté une baisse entre 2022 et 2023. Les impressions, les ressentis de certains ne sont pas validés par les chiffres. Nous trouvons regrettable que les décisions importantes soient prises simplement sur des pressentiments, des on dit, sans avoir consulté les bonnois. Nous aurions préféré mettre cet argent pour renforcer les patrouilles de la police municipale et la prévention. Les machines aussi sophistiquées soient elles ne remplaceront jamais l'humain surtout dans ce domaine.

Vous pouvez nous contacter pour toutes informations, pour tous problèmes. Nous vous répondrons avec plaisir.

Et surtout une bonne année 2024 !!!

Rémy Deramecourt, Karine Fol, Jean-Philippe
Thomas, Chantal Cadoux et Brice Brayet
Groupe "Bonne, Soyons Acteurs du
Changement".
Bonne.sadc@gmail.com

ADIL 74 : campagne sur les aides aux propriétaires pour effectuer des travaux dans les logements loués ou à louer

Dans le cadre d'une mission de service public, l'État a confié auprès de l'ADIL 74 une mission de **mobilisation** des logements privés vacants sur l'ensemble du département de la Haute Savoie.

Cette mission a pour objectifs de :

- vous informer sur l'ensemble des mesures d'aides ou d'intermédiation qui vous permettront de remettre votre/vos logements sur le marché locatif.
- vous accompagner dans vos démarches.

Si vous êtes propriétaire d'un logement vacant et vous souhaitez le (re) mettre en location sur le marché, venez bénéficier de conseils juridiques (aides financières, avantages fiscaux, intermédiation locative, etc.)

Pour en profiter, renseignez-vous gratuitement auprès de l'ADIL 74 :

4 avenue de Chambéry à ANNECY
Téléphone : 04 50 45 79 72
Mail : contact@pls.adil74.org
Site internet : www.adil74.org

Au revoir Raymond...

Raymond GUILLOT est né le 31 mai 1928 à la Balme de Sillingy. Il était le 4ème enfant d'une fratrie de 6 et il a grandi à Noth en Creuse, jusqu'à l'âge de 7 ans. Par la suite, il a été confié à la sœur de sa mère et son mari, boulanger à Peillonex, suite au handicap de son frère né juste avant lui. C'est tout naturellement qu'il a donc appris le métier de boulanger avec son oncle.

C'est en 1954 qu'il s'est installé à Bonne avec son épouse et ses 2 enfants, Yves et Jacqueline, et a pris la gérance de la boulangerie située vers le pont de la Menoge.

Il a nourri de son bon pain les bonnois, et tous les gens des alentours qui faisaient le détour, jusqu'en 1981. Puis jeunes retraités, avec son épouse, ils se sont installés dans la maison aux Locires, toujours à Bonne, pour un repos bien mérité. En novembre 2008, il perd son épouse et pendant 15 ans, il a vécu seul dans sa maison, indépendant et autonome, mais bien entouré de ses enfants.

La veille de son départ, il a pris sa voiture pour "aller faire un tour" comme il disait.

Il est parti le 29 janvier 2024, le matin dans sa cuisine, en préparant son café en attendant l'infirmière, qui venait chaque jour lui faire sa piqûre contre le diabète. Simplement, comme ça, il est passé dans la pièce d'à côté.

Au revoir Raymond, les bonnois qui t'ont connu ne t'oublieront pas.



Vie Communale

Et pendant ce temps
"Les Pas
Tranquilles"
marchent
et marchent
et marchent encore !



Les Pas Tranquilles est une association de marcheurs de la région annemassienne qui propose à ses membres, pour la plupart retraités, de pratiquer la randonnée au plus près de la nature, dans la bonne humeur et un esprit de franche camaraderie.

Chaque mardi toute l'année, en journée complète ou demi, un programme de sorties est organisé dans la proche région.

Le club, structuré par des accompagnateurs, propose 3 à 4 groupes ponctués par un dénivelé progressif et une longueur adaptée.

Par ailleurs, l'Association organise 2 à 3 séjours de marche par an dans différentes régions de France et parfois à l'étranger, ainsi que des repas.

L'association, de type loi 1901, est dirigée par un conseil d'administration de 10 membres, avec un bureau exécutif qui se réunit plusieurs fois dans l'année pour établir un calendrier des sorties du mardi, des projets de séjours, de la vie du Club.

Pour des problèmes d'assurance et d'organisation des groupes de marche, le nombre des membres de l'association est limité à 100.

Georges MAMET, Membre du Bureau

Le festival Novembre Musical des Voiron remporte toujours autant de succès

Le festival **Novembre Musical des Voiron** 2023 s'est déroulé les deux premiers week-ends de novembre, les 3,4,5 sur les communes de Bonne et Lucinges, les 10,11,12 sur les communes de St Cergues, Machilly et Cranves-Sales.

Le thème de cette édition était *la musique fait son cinéma* mettant en avant des œuvres écrites pour le 7^{ème} art ou des œuvres classiques, de jazz ou de musique du monde utilisées comme bande originale de film.

Le samedi 4 novembre, la salle communale de Bonne a accueilli le quintette à vent PENTAGONE. Les cinq jeunes musiciens emmenés par le clarinettiste Yan Maratka ont développé le thème du festival en interprétant des œuvres de Ligeti, Mozart, Dvorák qui ont souvent inspiré des musiques de film ainsi que de Leonard Bernstein dont la musique de West Side Story a réjoui le public.

Le dimanche 5 novembre en matinée, toujours à la salle communale de Bonne, le même quintette PENTAGONE, décontracté en baskets et tee-shirt, a magistralement assuré le concert jeune public. L'auditoire composé de 137 enfants et 145 adultes a été séduit par la pédagogie, la pertinence et la générosité des artistes.

Le jeudi 9 novembre à 19 h à la salle du conseil de la mairie de Bonne, *les rencontres du festival* ont été pour une première, une réussite. Philippe Delzant, hautboïste et ancien directeur du conservatoire de musique d'Annemasse, nous a exposé avec brio, en s'appuyant sur des extraits musicaux bien choisis, l'histoire de la musique au cinéma de son origine à aujourd'hui. Son pari, nous faire apprécier les musiques de film, a été réussi.

Enumérons ici les 9 concerts programmés sur les communes de Lucinges, St Cergues, Machilly et Cranves-Sales : le Ciné-concert avec Paul Goussot, pianiste ; le Duo Argos avec Sotiris Athanasiou, guitare et Julien Beautemps, accordéon, Mathias Duplessy & les violons du monde ; Loco Cello avec François Salque, violoncelle, Samuel Strouk, guitare et Jérémie Arranger, contrebasse ; Kioumarz Kian, violoncelle ; le Trio : François Salque, Elena Rozanova et Svetlin Roussev ; Gerard Gasparian, piano ; François Chaplin, piano ; Yaron Herman, Piano.

Cette 12^{ème} édition a été un immense succès, partagé entre les musiciens et le public.

Toute l'équipe du NMV remercie très sincèrement les communes partenaires, le Département, les aides privées, les bénévoles et notre cher public enthousiaste et généreux.

Nous sommes déjà à pied d'œuvre pour l'édition 2024 qui aura lieu les **1,2,3 & 7,8,9,10 novembre** avec comme thème : *la musique et la voix*, magnifique programme en perspective que nous préparons avec notre directeur artistique François Salque.



NOVEMBRE MUSICAL 2023... La musique fait son cinéma



Quintette Pentagone



Le pharmacien du village : son nouveau rôle et ses missions

Guillaume DESSARD est pharmacien et son officine est implantée à Bonne rue du Léman, au centre de notre village.

Il a toujours été attiré par notre belle région, proche des montagnes, pour le ski et la randonnée. Quand l'opportunité de la vente de la pharmacie de la Bergue en 2005 s'est présentée, il n'a pas hésité une seconde et a revendu son officine à Besançon.

C'est son attrait pour les paysages de Haute-Savoie qui l'a mené à s'installer sur les hauts de Bonne. Des événements de la vie l'ont conduit à déménager quelques années plus tard à Cranves-Sales.

En février 2023, Monsieur Dessard décide de reprendre la pharmacie de Bonne suite au départ à la retraite de Didier Soudan, tout en conservant avec son associée Eugénie Bussièrre, celle implantée à La Bergue.

Mais ce qui semblait être une bonne affaire s'est avérée plus compliquée que prévue : le départ des médecins du cabinet médical situé à l'étage de la pharmacie a été un coup dur pour le professionnel.

Aujourd'hui, il ne regrette pas son installation à Bonne même si la situation est difficile. La pharmacie tourne, elle est dans la moyenne nationale, neuf personnes y travaillent, dont deux qui vont partir prochainement à la retraite.

Il déplore cependant une perte d'activité conséquente (perte de 600 à 800 passages/mois). Il faut donc se réorganiser et réfléchir à préserver la rentabilité de la pharmacie.

De plus, l'accessibilité à son commerce est compliquée, notamment à cause du parking très restreint. Bien que d'autres parkings à proximité existent, il est difficile pour les personnes âgées et handicapées d'accéder à l'officine.

Mais Guillaume Dessard n'est pas en manque d'idées pour améliorer le rendement de sa pharmacie. Il a mis en place un espace équipé d'une cabine de télé-médecine de consultation à distance qui fonctionne bien. Avec ou sans rendez-vous, dans une pièce isolée, les patients échangent en visio avec un médecin. Qu'il soit en Martinique ou en Guadeloupe ou depuis une station de ski, lorsque la neige n'est pas au rendez-vous, le médecin qui a du temps, prend en charge les patients. Le prix de la consultation est identique à celui qui se pratique dans un cabinet et est évidemment remboursé. Pour les patients qui ne sont pas à l'aise avec ce genre de dispositif, une personne de la pharmacie les accompagne dans leur consultation. Toutes les prestations fournies par la pharmacie sont disponibles pour les rendez-vous sur Doctolib.

Il y a cependant des limites à la prestation des médecins en ligne. Ils ne peuvent pas renouveler un arrêt de travail, ne peuvent prescrire d'hypnotiques, ni de dérivés codéinés, et ne s'occupent ni des troubles de l'érection, ni de la contraception en première intention. Ils ne peuvent pas devenir médecin traitant. La France compte encore beaucoup de médecins mais ils sont mal répartis. Les trois médecins installés à Bonne suivaient 6000 patients. 2000 ont suivi le Docteur Quantinet et les 4000 restants, qui ne sont évidemment pas tous Bonnois, ont cherché un peu partout ailleurs. Il faut dire que trois médecins sur Bonne c'était vraiment confortable !

Comment faire revenir des médecins à Bonne ?

Guillaume Dessard est vice-président de la CPTS (Communauté professionnelle territoriale de santé) qui a pour mission d'aider les professionnels de santé à mieux structurer leurs relations et mieux se coordonner. Elle officie sur le secteur Nord 74 de Annemasse à Taniinges. Cette coordination pluriprofessionnelle (médecins, pharmaciens, infirmiers, kinés, sage-femmes...) tente d'être la plus efficace possible tout en ayant une diminution de leurs moyens.

Il a été longtemps Président de syndicats de pharmaciens du Département et de la Région, mais malgré son carnet d'adresse bien fourni, il lui est bien difficile de trouver des médecins qui veulent s'installer dans notre région. Les charges excessives sont bien évidemment un frein. La tâche la plus difficile est de trouver le premier médecin ; l'exercice coordonné, la mutualisation des locaux et le partage des charges sont rassurantes pour les professionnels de santé, les autres suivront.

La mairie s'est rendue acquéreur du cabinet médical pour donner une chance supplémentaire de trouver des médecins, c'est une bonne idée.

Entre pharmaciens et médecins ils essaient de créer du lien. Ils font même la promotion de notre région dans les facultés de médecine cherchant ainsi à attirer les étudiants à s'installer ici.

Pour autant, Monsieur Dessard, ne lâche rien. Il s'est engagé dans cette démarche et il ira jusqu'au bout. Il réfléchit à trouver des solutions pérennes pour stabiliser sa structure et que cette belle pharmacie continue à rendre pleinement service aux patients. Les choses changent car aujourd'hui la prescription de certains antibiotiques par les pharmaciens est autorisée et ils ont la compétence pour effectuer de tests rapides d'orientation de diagnostics (TROD), et vont pouvoir prescrire des antibiotiques pour les angines et les cystites.



Il a conservé les 50 ans d'histoire et de connaissances de l'ancienne pharmacie Berthet, véritable institution à Bonne. Il a choisi de faire perdurer l'herboristerie, et travaille avec Annick Berthet qui prépare les mélanges de plantes et réalise les tisanes. Pour la petite histoire, Mme Berthet avait vendu sa pharmacie à Monsieur Praz qui a transféré le projet dans de nouveaux locaux. Puis Monsieur Praz a vendu à Didier Soudan qui ensuite a revendu récemment à Monsieur Dessard.

Cette pharmacie a toute sa place dans notre village. Elle est un pilier pour la santé des Bonnois. Les professionnels restent à l'écoute des maux des patients, et participent au bien-être de tous. Saluons la persévérance et la motivation de Monsieur Dessard et de son équipe !

Entretien réalisé par Rosanna Dullaart, adjointe à la communication et au commerce



Vie communale

L'année bien remplie de Bonne Ambiance



L'association BONNE AMBIANCE a effectué six sorties au cours de cette année avec une moyenne de 45 participants.

Nous avons sillonné l'Ain, le Jura et l'Isère pour découvrir quelques 11 musées dont les thèmes étaient tous très différents ; allant de l'usine d'embouteillage des eaux d'Evian au Musée de la vigne et du vin à Montmélian en passant par le Palais Lumière, le Musée de la Galoche, celui de la pipe et des diamants à St Claude et celui des cristaux à Chamonix. Cette diversité a permis à chacun d'étoffer un peu son savoir dans une ambiance toujours très agréable.

Notre traditionnelle fondue géante a eu un franc succès, nous permettant d'envisager un programme de sorties avec sérénité pour l'année à venir.

Le départ de Marc GENIN époux de notre Présidente nous a tous beaucoup affecté. Nous garderons de lui l'image d'un homme discret et toujours prêt à rendre service.

Evelyne Bouveret

Marc Genin nous a quitté

Marc était une figure bonnoise. Il est né en 1949. Il rencontre Elisabeth (actuelle présidente de l'association Bonne Ambiance) en 1966. En 1970, naît Sabine, sa fille. La petite famille quitte Annemasse et emménage à Bonne en 1994. Après un poste à la Société Roch, il s'installe à son compte à Vétraz-Monthoux, dans le domaine de la rectification de pièces mécaniques pour les voitures.

A la retraite, il devient garde-chasse, s'investit auprès de sa commune, toujours partant pour participer aux diverses animations, comme le nettoyage des sentiers ou lors du dispositif "Moins d'ordures dans la nature" et donner un coup de main pour le montage et démontage des chapiteaux lors des manifestations.

L'équipe de Bonne Ambiance, celle du CCAS pouvaient toujours compter sur lui. Marc était un homme aux qualités remarquables, discret, efficace, il avait toujours la solution aux problèmes. Il aimait les gens et son sourire va nous manquer encore longtemps.



Une retraite bien méritée après 37 ans chez GammVert pour Joseph Dufour



Joseph Dufour dit "Jo" prend sa retraite à l'âge de 61 ans après avoir passé une grande partie de sa carrière au sein de la société GammVert, d'abord à Bonneville, puis à Bellegarde et à Bonne à partir de 2007.

Joseph Dufour s'est d'abord orienté vers des études agricoles et de commerce. Aimant le contact et le travail en équipe, il a choisi de travailler au service de la clientèle. Chez GammVert, il a tout d'abord commencé par occuper le poste de magasinier, puis est devenu responsable de rayon, puis responsable de magasins, technico-commercial, et il terminera sa carrière au poste de responsable du site de Bonne, avec 12 salariés. Ce magasin fait partie de la coopérative agricole Jura-Mont-Blanc qui compte 20 magasins, dont Bonne est l'un des plus importants.

En 2007, il s'installe avenue du Fer à Cheval en attendant la construction de sa maison à Cornier.

Il a donc pu assister à l'important développement du Parc d'activités de la Menoge et a vu notamment l'installation des entreprises et des commerces sur ce site.

Sa carrière se termine, le 31 janvier 2024 et part donc à la retraite avec le sentiment d'un travail bien accompli qui somme toute l'a rendu heureux.

A la question qu'allez-vous faire à la retraite : "Eh bien, je vais m'occuper du jardinage à la maison" dit-il en riant.

"Ce n'est pas une blague, jardinage et bricolage, j'adore ça !". Son épouse déjà en retraite l'attend pour partager leur temps libre et surtout la scène du théâtre d'Amancy où ils jouent depuis 20 ans ! Vous l'avez compris, Joseph Dufour est aussi comédien et vous pourrez venir le voir jouer avec la Troupe de Théâtre "Am'en scène" qui se produira à Bonne le dimanche 10 mars 2024 à 16h, invitée par le CCAS. (cf page 20).

Il s'adonne aussi au chant et se consacre chaque semaine à la visite des malades dans les hôpitaux psychiatriques de la région.

Papa de deux filles, il est aussi l'heureux grand-père depuis 3 mois d'un petit-fils. Il va avoir du temps à lui consacrer et s'en réjouit.

Nous lui souhaitons une longue et heureuse retraite. Heureuse, personne ne peut en douter, car durant tout notre entretien, Jo n'a cessé de rire et de sourire !

Entretien réalisé par Rosanna Dullaart, qui a rencontré Jo quelques jours avant sa retraite.

Le repas des aînés, toujours aussi attendu et festif !



C'est toujours l'occasion pour nos aînés de passer une agréable journée autour d'un bon repas (en l'occurrence un couscous pour l'édition du 15 octobre 2023). Ce déjeuner est offert par le CCAS de la commune. Les aînés ont le choix entre le repas ou un colis de gourmandises distribué au mois de décembre. L'occasion de cette rencontre est aussi de remettre bouquet et cadeau aux doyens bonnois !

L'association EnVie de Terre ? Le Jardin des Mille Vies ? Connais pas...

Mais si ! Souvenez-vous l'hiver dernier... Dans le bulletin municipal N°103 nous vous parlons du projet d'installer une mare dans ce jardin avec les enfants de la classe de CM1/CM2 d'Alexis Chavagnac.

Et bien même si celles et ceux qui savent de quoi je parle brûlent d'impatience de connaître la suite j'aimerais d'abord que personne ne reste dans la méconnaissance de ce magnifique projet !

L'association EnVie de Terre (créée début 2021)

C'est l'histoire d'une poignée de bonnoises et de bonnois qui souhaitent partager leur fascination du vivant, impliquer les habitantes et les habitants de leur commune dans leur territoire et créer un lieu pédagogique propice à la sensibilisation de tous les publics à la biodiversité

Le Jardin des Mille Vies

C'est le nom, choisi par les élèves, d'un bout de prairie loué à la mairie et situé au fond de l'impasse des Locires (accessible à pied uniquement). Ce jardin géré en permaculture est utilisé comme support pédagogique.

Avec des principes simples d'observation de la nature et de respect du vivant nous avons entrepris de recréer une zone la plus naturelle et sauvage possible afin d'attirer la faune et de permettre à la flore locale de s'épanouir. Grâce à des subventions, des dons et notre travail nous avons pu, par exemple, planter environ 70 arbres, arbustes et autres petits fruitiers. Loin d'être un potager géant nous installons tout de même chaque année des plantons sauvés des poubelles et les protégeons au maximum de la chaleur de l'été avec du paillage afin d'économiser l'eau. La récolte est partagée entre nous ou laissée sur place pour nourrir et abriter les petits habitants du jardin.

Lieu d'observation et d'apprentissage nous avons rapidement pu proposer à l'école de Bonne de profiter de l'endroit et de nous ! Les professeurs sont, chaque année, invités à se rendre au jardin. Nous leur proposons des animations ou un accès en autonomie.



Alexis Chavagnac, professeur de CM1/CM2, vient tous les vendredis faire "l'école au jardin" avec sa classe et je me rends disponible environ une semaine sur deux pour l'aider à mettre en place des projets comme la création de nichoirs, de mangeoires à écureuils, d'abris à insectes ou comme... la fameuse mare !

Accès impossible en voiture, voisinage, politique font que ce projet grandiose reste surtout confidentiel mais nous sommes, tout de même, sans cesse à la recherche de nouvelles personnes passionnées ou simplement curieuses d'apprendre de la nature pour nous aider à pérenniser ce lieu. Alors n'hésitez pas à nous contacter !

La Mare c'est le nec plus ultra en matière de biodiversité et d'observation pédagogique, alors nous avons travaillé, toujours avec Alexis Chavagnac et ses élèves, à sa mise en place. Pour avoir l'assurance de faire les choses correctement nous avons choisi de faire appel à des pros et c'est l'association FNE (France Nature Environnement) que nous avons rémunérée pour nous accompagner dans ce projet délicat et excitant.

Nous sommes très fiers de notre travail et nous avons hâte de voir voler les premières libellules au-dessus de ce magnifique plan d'eau ! La FNE reviendra peut-être (si nous trouvons le financement) pour des interventions pédagogiques auprès des élèves de l'école mais même sans leur aide les membres de l'association accompagneront les enfants dans la découverte de la biodiversité qui se trouvera irrémédiablement attirée par cette

oasis !

Camille Coquelet Perroud, présidente de l'association EnVie de Terre.

Tél : 06.10.13.80.71

Email : contact@enviedeterre.fr

Dons, adhésions : www.enviedeterre.org

Pratiquez le QI GONG en 2024 !

Inscrivez-vous pour la rentrée 2024
de Taichi !

Renforcer votre énergie vitale avec le TAICHI ! L'art de la prévention et de la longévité. Cette gymnastique énergétique de santé globale, s'adapte à toutes les conditions physiques. Découvrez par vous-même les nombreux bienfaits du TAICHI : l'amélioration de l'équilibre, du renforcement, de la souplesse, de la qualité du sommeil, de l'oxygénation du corps, la diminution des douleurs articulaires, la régulation de la pression artérielle et bien-sûr la relaxation ! Si vous ressentez le besoin d'être mieux et plus fort dans votre corps, de disposer d'avantage d'énergie et de vous reconnecter à vous-même, cette pratique est pour vous !

Plus d'informations, vous inscrire et bénéficier des bienfaits de nos cours de taichi : <https://www.studiotao.fr/taichi>

Lien vidéo : <https://vimeo.com/823087069/258973efd1?share=copy>

Le Qi Gong : un art de santé pour la prévention et la longévité, une gymnastique énergétique globale, accessible quel que soit votre âge et votre condition physique.

Le Qi Gong allie des mouvements fluides et continus à la concentration de l'esprit et à la maîtrise de la respiration. La pratique du Qi Gong régule votre énergie, vous détend et apporte plus de vitalité.

Le Qi Gong vous aide à :

- Mieux respirer
- Renforcer et assouplir son corps
- Stimuler son énergie
- Se relaxer dans le mouvement
- Revenir à soi

Le Qi Gong vous apporte un excellent outil qui agit sur le stress, les douleurs (articulaires, musculaires), la fatigue, la qualité du sommeil, le système cardio-vasculaire et la gestion du poids.

Pour plus d'informations et vous inscrire à une séance d'essai en ligne gratuite, rendez-vous sur www.studiotao.fr/qigong
Lien vidéo : <https://vimeo.com/821683953/fb7098cee5?share=copy>

Voir aussi adresse d'inscription sur site de l'association Bouton D'Or , activités sur www.mairie-bonne.fr.

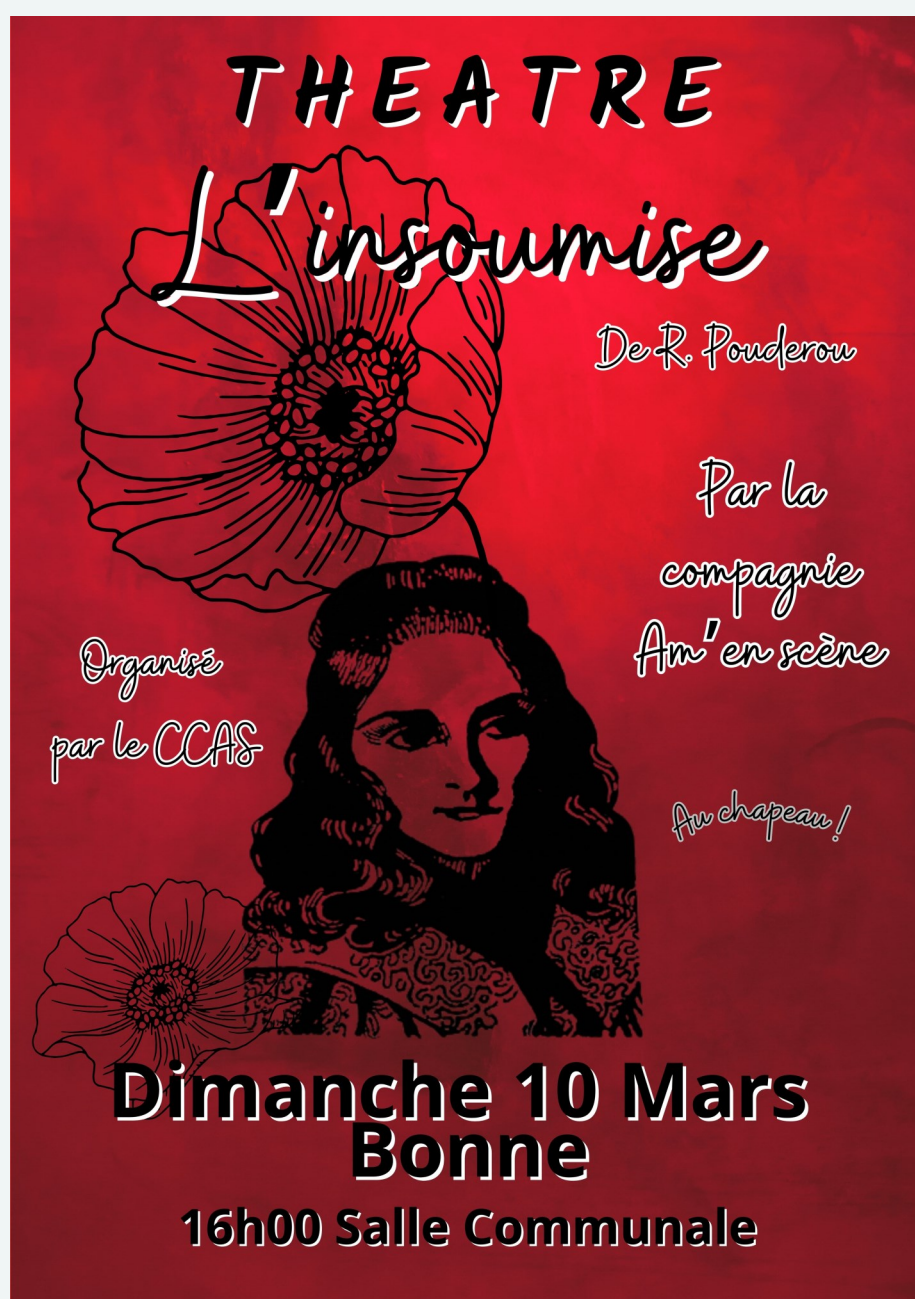
Christiane Helary Bouton d'Or



Prenez un temps pour vous ressourcer, vous occuper de la bonne santé de votre corps et esprit.

Tous au théâtre pour découvrir la nouvelle pièce jouée par la troupe d'Am'en scène !

A l'affiche



La troupe de théâtre AM'ENSCENE a travaillé sur la vie de Flora Tristan, femme de lettres et féministe (1803-1844) et propose ici, une pièce historique où le débat social prend toute sa place.

Cette femme, au parcours de vie romanesque, s'est battue pour l'émancipation de la femme, son droit à l'éducation et l'amélioration des conditions de travail du monde ouvrier, c'est pour cela qu'on l'appelait "l'insoumise"...

Quel bonheur pour la troupe d'Amancy de porter sa voix et de faire découvrir le portrait sensible de cette femme extraordinaire et ses convictions !

Alors venez la découvrir au travers de cette pièce de théâtre de Robert Poudrou, le dimanche 10 mars à 16h dans la salle communale.

Un pièce proposée par le CCAS de Bonne.

Renseignements : mairie de Bonne 04.50.39.21.51.



Les échos de Bonne, Bulletin municipal de la commune de BONNE

Directeur de la publication : Yves Cheminal - Rédaction et conception : service communication

Impression : Imprimerie Uberti-Jourdan - Photos : Service communication (sauf mention indiquée)

Dépôt légal : février 2024 - Tirage : 1800 exemplaires